

PIEDS DE SINGE DANS LES URNES DU REFERENDUM  
DE LA CHARTE DE L'UNITE AU BURUNDI

I. Communiqués contradictoires sur les résultats

Déjà aux premières heures de la journée du 6 Février 1991, les chuchotements s'étaient multipliés dans les couloirs des bureaux des administrations, les rues et les carrefours. Des tracts hostiles au Président et au parti avaient été retrouvés très nombreux même dans le bureau de vote où le Président avait lui-même accompli son devoir civique d'électeur. Certains étaient des pamphlets anonymes reflétant les points de vue tutsi désireux de voir le multipartisme s'instaurer.

Pour la majeure partie, c'était des dépliants manifestant l'existence du Parti Pour la Libération du Peuple Hutu du Burundi (PALIPEHUTU) principale formation de l'opposition politique au Parti Etat du Burundi, l'Union pour le Progrès National Consacré Parti Unique depuis le 22 Novembre 1966 par le Roi NTARE V.

Vers la mi-journée, la rumeur que tout le pays avait été inondé de tracts des Partis d'opposition s'était généralisée et l'extrapolation sur le rejet de la Charte de l'Unité Nationale avait tenté certaines imaginations d'autant plus que la radio diffusion semblait n'avoir rien, de spectaculaire à annoncer en prémisses sur le référendum. Il fallait attendre les dernières heures de la journée pour appren-



M. Herman Cohen

Comme tous les peuples du monde, les Africains aspirent à la liberté. Ils réclament ce que les régimes à parti unique ne leur ont visiblement pas apporté.

Les systèmes politiques doivent s'ériger sur une reconnaissance de l'identité ethnique plutôt que sur sa suppression.

dre que la Charte avait été adoptée par une "écrasante majorité" de 89%.

Le 7 Février la rumeur s'était déjà confirmée par un vote très défavorable dans la mairie de Bujumbura et surtout dans les Communes voisines comme KABEZI, KANYOSHA, MUTIMBUZI, NURWI et BUGANDA.

Dans le discours sanctionnant les résultats officiels le Président BUYOYA devait le 9 Février ironiser la situation en déclarant en substance qu'il ne saurait y avoir de parti pour les seuls BATUTSI, de parti pour les seuls

BAHUTU et de parti pour les seuls BATWA et que la victoire de la Charte de l'Unité était une victoire pour le peuple Burundais tout entier, y compris Ceux qui ont rejeté le Projet de Charte.

Néanmoins il avoua à la presse nationale quelques jours après, le 13 Février que les signes d'une opposition extérieure et d'une opposition intérieure à son régime étaient manifestes.

Le PALIPEHUTU annonça dans un Communiqué rendu public à Bujumbura le 20 Février 1991 qu'il avait suivi le vote à travers tout le Pays et publia des résultats bien différents des résultats officiels, bien que les tendances territoriales et le palmarès des scores provinciaux publiés par les deux parties corroborent à quelques exceptions près.

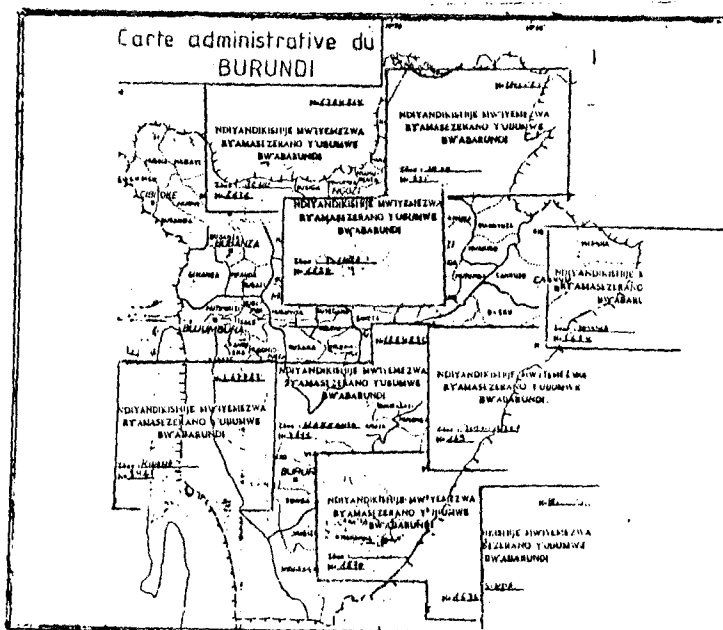
Les Provinces de BUJUMBURA, CIBITOKÉ, KIRUNDO, NGOZI et BUBANZA ont les plus faibles pourcentages. Au niveau des communes, celles des régions affectées par les massacres des HUTU tiennent systématiquement les dernières places.

Ce sont les communes proches de Busangana affectées en 1965, les communes de RUMONGE, NYANZA-LAC, KABEZI, BUTAGANZWA qui ont été les plus touchées en 1972 - 1973 et enfin les communes de NTEGA, VUMBI, MWUMBA, MARANGARA et KIREMBA qui ont fait la plus récente boucherie de 1988.

On remarque en dernière position en province de MURAMVYA la commune natale du regretté GAHUTU Rémi, fondateur du PALIPEHUTU et assassiné à Dar-es-alam par les services de la sûreté burundaise le 17 Août 1990.

De même, la commune centrale de GITEGA vient en dernier lieu dans sa province, signe que l'opposition est bien présente au plus profond de l'âme du pays.

Un constat que même un étranger au Burundi peut établir est le suivant :



a) Compte tenu des chiffres du recensement général de la population burundaise, la population est de 5.356.266 habitants au 15 Août 1990 dont 50% au moins sont âgés de plus de 18 ans.

Or même si on excluait de ceux-là les majeurs frappés d'interdit quelconque au droit de vote, on ne saurait trouver d'explication pour justifier la non-parti-

cipation de près de 400.000 personnes majeures sinon que dans une désobéissance politique surnoise. Enfin, des membres du PALIPEHUTU ont envoyé leur bulletin d'inscription au comité exécutif, signe d'un refus délibéré de participer au référendum.

Visiblement, les chiffres ont été manipulés par la Commission électorale, maladroitement au point d'exéder les 100% dans certaines localités.

b) La bagarre de chiffres ne fera pas perdre du temps au PALIPEHUTU mais ceux-ci sont plus que révélateurs dans une société où la coutume et la volonté de l'opresseur exigent de parler à demi-mot. D'une part la charte sera toujours considérée comme une loi minorisée à près de 43,7% (moyenne pondérée) et ne pourra guère faire force de loi pour les membres du PALIPEHUTU et de l'Opposition en général. D'autre part toute initiative politique de la part du régime fondée là-dessus sera à priori vouée à l'échec.

Les causes de ce refus timidement accepté par le régime sont claires :

Tableau des résultats d'un référendum policier

PROVINCE	A	B	C	D
1. CANKUZO	98,33 %	65 %	2,59 %	99,99 %
2. RUTANA	97,52 %	63 %	3,65 %	99,94 %
3. KARUZI	97,48 %	62 %	5,21 %	99,73 %
4. GITEGA	97,18 %	62 %	11,21 %	99,94 %
5. MURAMVYA	96,37 %	60 %	8,65 %	99,88 %
6. RUYIGI	95,20 %	58 %	4,18 %	99,05 %
7. MAKAMBA	94,72 %	58 %	3,20 %	99,97 %
8. KAYANZA	93,12 %	57 %	9,05 %	100,48 %
9. BURURI	93,12 %	55 %	7,49 %	99,96 %
10. MUYINGA	91,71 %	50 %	6,33 %	99,86 %
11. NGOZI	88,41 %	49 %	9,85 %	99,89 %
12. BUJUMBURA MAIRIE	87,98 %	35 %	5,49 %	97,37 %
13. BUBANZA	78,73 %	45 %	4,11 %	99,37 %
14. KIRUNDO	74,53 %	40 %	7,27 %	99,61 %
15. BUJUMBURA RURALE	69,00 %	42 %	6,89 %	100 %
16. CIBITOKÉ	63,75 %	34 %	4,85 %	90,97 %

- A. Pourcentage officiel des voix en faveur de la Charte par rapport au nombre de voix exprimées. (sources officielles).
- B. Pourcentage vérifié par le PALIPEHUTU.
- C. Pourcentage d'électeurs recensés (population en âge de voter, province par province, après prise en considération de la population urbaine de Bujumbura, et de la moyenne de 4.45 unités statiques d'enfants par famille, 1.28 unités étant majeures).
- D. Total des pourcentages des voix exprimées. (sources officielles).

## II. Il n'est pas trop tard d'y revenir

Les points négatifs et lacunes de la Charte comme elles ont été décrites par le PALIPEHUTU sont les suivantes :

- a) l'anonymat de langage pour couvrir les criminels en désignant de manière impersonnelle les responsables des crimes commis par les régimes tutsi à l'encontre du peuple Burundais.
- b) la volonté manifeste et dangereuse de banaliser la question ethnique alors qu'elle entrave par excellence la paix et l'unité au Burundi sûrement plus là qu'ailleurs dans la région.
- c) une présentation expréssément faussée de l'histoire des rapports socio-culturels entre les ethnies. Cette présentation pousse jusqu'au bout dans l'aberration en considérant comme un précieux héritage d'unité un système séculaire de servage des Hutu et des Twa par les Tutsi.
- d) Le refus d'un débat élargi en piégeant le Peuple par des insinuations démagogiques qui ne trompent plus personne quant à leur vraie significations : préoccupé par un verdict populaire, dont il n'est guère sûr, le Président Pierre BUYOYA demande au Peuple de se renier, de renier son existence, de renoncer à son droit naturel à s'émanciper et à fixer souverainement ses destinées en tournant le dos au PALIPEHUTU. Pourtant depuis toute une décennie le PALIPEHUTU s'est attelé à l'exaltante mission de valoriser cette majorité utile mais médiocrisée pendant 5 siècles que vient de durer l'hégémonie Tutsi. Cette mission profite à tous Hutu, Tutsi et Twa.
- e) l'armée, chasse gardée des Tutsi n'est guère la préoccupation des "24 savants de la question de l'Unité des Burundi et de leur Commanditaire. C'est pourtant la pierre d'achoppement vu son comportement en 1965, en 1966, en 1972, en 1973, en 1976, en 1987 et en 1988.  
Elle fait et défait les régimes. Elle planifie et exécute tous les massacres ! Elle est criminelle ! Elle est monoethnique, au service d'un parti de la discrimination ethnique, clanique et régionale, au service d'une ethnique, celle des Tutsi. Cette même armée offre armes, munitions et entraînement aux Tutsi Rwandais Inyenzi.
- f) l'absence de garanties pour les victimes séculaires de la discrimination.  
Le régime de Buyoya qui n'a guère pu honorer les engagements pris envers le Rwanda dans le cadre des accords de la CEPGL, pendant la préparation de la Charte protégera-t-il les Hutu Burundais contre les fusils à l'heure de la revendication de leurs droits bafoués ?  
C'est cet enigme qui a ébranlé le président Buyoya, à écumer de colère devant la population de la Province de Buhanza le 16 mars 1991.

### III. Le PALIPEHUTU Parti pour la justice, la paix et le développement.

"Aequitas concordia pro progressu" ce sont les mots qui étaient les plus chers à Rémi GAHUTU, fondateur du PALIPEHUTU, l'ingénieur Agronome dont la formation de base acquise au Petit séminaire de Mureke du diocèse de Ngozi avait doté d'un répertoire important d'expressions latines ...

La justice sociale, l'équité sont pour le PALIPEHUTU les seuls garants du progrès, le fer de lance de sa lutte pour la libération du Peuple Hutu du Burundi.

Le peuple Hutu du Burundi est compris par le PALIPEHUTU et tous les Burundais comme englobant les Hutu d'éthnie persécutés pour leur appartenance ethnique, et toutes les composantes nationales Tutsi et Twa, opprimées par les régimes successifs depuis l'époque du servage féodal jusqu'au servage dessiné par "les alliances clientelistes" créées par l'oligarchie militaire burundaise appuyée par le parti Unique UPRONA.

Ici le Président Buyoya n'a jamais su faire un effort pour dépasser le niveau élémentaire, pour ne pas y voir que calcul machiavélique, programme d'exclusion ethnique, tribalisme et programme d'extermination des Tutsi...

Pourtant, les lettres ouvertes lui adressées :

- de Bruxelles le 12 octobre 1989 par le Vice-Président du PALIPEHUTU;
- de Bujumbura le 9 Juin 1990 et le 26 Novembre 1990 par le Secrétaire à la propagande et à l'éducation idéologique du Comité Exécutif National du PALIPEHUTU;
- de Tranbjerg le 31 Décembre 1990 par le nouveau Président du PALIPEHUTU, le Docteur KARATASI Etienne, ces lettres comportaient tout de positif à la construction d'une nation burundaise de droit, pacifique et Unie dans le respect des différences pour assurer un avenir prometteur. La motion signée par 24 intellectuels réfugiés au Rwanda en date du 24 Novembre 1990 et appuyée par les représentants des réfugiés en Belgique, en Suisse, au Canada et ailleurs a été suivie par un jeu de Cache-Cache envers les réfugiés et à l'heure actuelle on sait que le Burundi négocie avec la TANZANIE l'extradition de 150.000 réfugiés de Tanzanie. Le projet de société du PALIPEHUTU repris extensiblement dans l'ouvrage intitulé "Fondements de l'Unité et du développement du Burundi" et transmis au Président P. Buyoya en date du 12 octobre 1989 par le Vice-Président du PALIPEHUTU en contribution à la réconciliation interethnique et au développement du Burundi est demeuré lettre morte. Pourtant ses versions en langue Kirundi et en langue Française circulent dans les bureaux comme sur les collines.

Est-ce une cécité incurable ou une stratégie d'épreuve ? Buyoya y répondra !

Au demeurant le PALIPEHUTU reprend ses exigences sans désamparer :

- l'instauration du multipartisme. Un multipartisme intégral qui doit permettre au Peuple Burundais de s'exprimer librement par la presse et le débat politique et de choisir librement son orientation politique ainsi que ses dirigeants;
- séparation des affaires de l'Etat et du Parti au pouvoir l'UPRONA. Son emblème et sa devise doivent cesser de figurer sur le Sceau national. Son comité exécutif doit cesser de jouer à l'organe législatif du pays;

- organisation d'une conférence nationale où tous les partis politiques susceptibles d'amener une contribution positive seraient conviés. Cette conférence promulguerait une Constitution qui seule, comme partout ailleurs serait la consigne fondamentale et inviolable des droits et obligations de chaque citoyen. La conférence nationale doit conférer au Burundi une commission législative provisoire.

- la constitution d'une armée multiethnique, complètement désengagée de la vie des partis politiques. Elle aurait la double mission de défendre la constitution et l'intégrité du territoire national;

- le respect strict des droits de l'homme.

- le recrutement et l'affectation d'agents sur des bases objectives des compétences.

- la représentation ethnique équilibrée en toutes les différentes instances de direction;

- la séparation nette des pouvoirs exécutifs, judiciaires et législatifs;

- les élections du Président de la République, des députés et des administrateurs communaux selon des candidatures issues des différents partis existants dans le Pays;

- l'abolition de la peine capitale.

#### IV. Le processus de l'alignement à une démocratie pluraliste est irréversible au Burundi.

Le Peuple burundais ne réclame pas une démocratie de mode, il lutte depuis 30 ans pour une justice, une paix et pour le pain qu'il a toujours mérité à la sueur du front. Son travail journalier, pénible mais toujours source éternelle de sa fierté est le garant de son avenir; pourvu qu'il soit libre de mener son destin à bon port dans le concert des nations.

Au bout de trente ans, le parti Uprona reste incapable de créer la concorde nationale; il ne peut toujours compter, en ses rangs, comme écrivait récemment cet ancien ministre Tutsi Monsieur BIMAZUBUTE Gille dans le numéro 41 de Ndongozi, que 60% des membres potentiels même avec toute la force policière de l'enrolement. Le Burundi supplie encore la bienveillance des parlements de pays développés et libres pour obtenir la moindre assistance, tellement sa réputation, en matière de discrimination ethnique est notoire. Pays de massacres !

Les résultats des politiques de transport, d'habitat rural, d'énergie, d'industrialisation et d'agriculture malgré tous les atouts naturels sont restés de loin inférieurs aux prévisions sans qu'il y ait d'indices physiques prévisibles d'échec. La scolarisation et l'assistance sociale sont des sujets qui ont versé trop d'encre parce que constituant le nerf central du conflit Eglise - Etat du régime de Bagaza. D'ailleurs déjà au grade de Caporal on maîtrise toutes les techniques de législation, l'agriculture, les télécommunications et tout, même la volonté de Dieu !

L'armée, relais de l'UPRONA et bastillon de la discrimination est décriée par toutes les nations libres.

En raison de quoi, le parti Uprona pourrait encore mériter d'être un cadre de référence pour la préparation de l'avenir du pays, et pire encore rester le parti unique du Burundi ?

1. Pour quelle raison faut-il encore passer par un référendum pour que le Peuple fasse un choix entre la liberté et l'esclavage ?

Le Président Buyoya semble avoir trouvé une réponse à la question :  
L'Uprona, même après avoir tué 400.000 personnes et exilé autant parmi la majorité Hutu, c'est le seul parti d'Union nationale, le PALIPEHUTU et toutes les autres formations de l'opposition ne prêchent que la division (sic). Il a oublié bien d'articles de la déclaration universelle des droits de l'homme.  
Le PALIPEHUTU quant à lui n'est pas encore fatigué de soutenir le réquisitoire contre l'Uprona :

- Quelle est la raison de l'emprisonnement de Hutu qui se sont prononcés contre le projet de Charte de l'Unité ?

- Quelle est la raison des tricheries et falsifications des résultats du référendum, lesquelles ont par hypocrisie entraîné la chute du président de la commission électorale le Ministre de l'intérieur KADOYI Aloys.

Celle du garde des sceaux qui a légalisé les résultats, le ministre de la Justice.

Celles des gouverneurs de Cibitoke et de Bubanza ainsi que celle du maire de la ville de Bujumbura ?

Des bagarres dans des bureaux de vote et une tentative d'évasion vers le Rwanda des populations de Mwumba, Marangara et Busiga.

2. Quelle est la vraie signification du discours prononcé par le Président Pierre Buyoya en date du 16 mars 1991, à l'adresse de la population de Bubanza et à celle de tous lors des cérémonies de la journée mondiale de la femme non célébrée le 8 mars 1991 en raison des préparatifs du Xème Sommet des Chefs d'Etats de la CEPGL. Contrairement à la Charte de l'Unité la population a perçu dans cette écume une déclaration de guerre, une exhortation des Tutsi contre les Hutu.

Pourtant ce n'est pas la mention Hutu du PALIPEHUTU qui est dans l'arsenal de cette guerre. Aux risques de revenir sur ses mots quand il sera trop tard Buyoya devrait reconnaître les amères réalités de son pays. Comme le déclarait Herman Cohen Secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires Africaines en date du 8 Novembre 1990 devant un forum organisé par l'African American Institute à Washington :

"... Comme tous les peuples du monde, les Africains aspirent à la liberté.

Ils réclament ce que les régimes à parti Unique ne leur ont visiblement pas apporté : des gouvernements où tous les groupes composant la société soient représentés à égalité plutôt que des régimes dominés par un seul clan, des dirigeants qui s'intéressent au développement national plus qu'aux avantages limités du népotisme, des politiques économiques qui encouragent l'entreprise individuelle au lieu de l'entraver".

Herman Cohen de poursuivre en disant : "l'impulsion dans la plupart des cas est venue de la base, c'est-à-dire des travailleurs et des syndicats, du Clergé et des Eglises, des Etudiants et des Universités".

Il devait au cours du dialogue avec l'auditoire refuter le prétexte que bien de partisans des dictatures à parti Unique avancent, comme quoi le multipartisme provoquera la montée des haines tribales et des luttes interethniques.

"Les systèmes politiques doivent s'ériger sur une reconnaissance de l'identité ethnique plutôt que sur sa suppression. Les structures à parti Unique dégénèrent souvent en monopole du pouvoir par une seule ethnie.

En revanche, les structures pluralistes, de par leur nature même, exigent de leurs diverses composantes un équilibre de coalition et la recherche du compromis".

Monsieur Herman Cohen serait en droit de poser à Buyoya la question de savoir ce que ce dernier allait apprendre en février 1990 au Black caucus, le groupe de parlementaires noirs américains engagé entre autre à la défense des droits des noirs des Etats-Unis d'Amérique.

Les Burundais devraient saisir ici la leçon et exiger le multipartisme intégral sans délai.

Le PALIPEHUTU a déjà lancé un appel au Président Buyoya par la tenue d'une conférence nationale qui mettra sur pied une commission constitutionnelle effectivement représentative.

Le PALIPEHUTU, appelle tous les citoyens burundais, où qu'ils soient, de quelle ethnie qu'ils soient à boycotter les travaux, les réunions et consultations de la commission constitutionnelle créée par Buyoya le 21 mars 1991.

Cette commission n'est pas représentative, elle n'est pas libre, c'est un instrument même pas de l'Uprona ou de l'ethnie Tutsi mais un parachute troué auquel se suspend désespérément le président Pierre Buyoya.

Agriculteurs, gens de métiers, hommes d'affaires, professionnels, religieux et fonctionnaires dites à l'Unisson non à la manipulation, non à l'hypocrisie, non au double jeu et dites Oui à la justice et à la paix garants de l'unité dans le respect des différences. Ad Augusta per Angusta (Gahutu Rémi in memoriam).

Bujumbura, le 25 Mars 1991.